

fédéral sur l'ancien territoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson. La résistance autochtone et métisse prend la forme d'un gouvernement provisoire créé sous la direction de Louis Riel, qui a fait ses études à Montréal, afin de défier les commissaires envoyés par Ottawa pour prendre possession de la rivière Rouge. Il y a effusion de sang. En mars 1870, le gouvernement provisoire exécute l'orangiste Thomas Scott, bouillant arpenteur de l'Ontario. La crise frappe au cœur l'entente anglo-française fragile qui sous-tend le gouvernement Macdonald. L'expansionnisme protestant de l'Ontario se heurte de front au particularisme catholique et français. Grâce à une habile diplomatie ecclésiastique, à l'envoi d'une expédition de la milice à la rivière Rouge et à la promesse d'une amnistie fédérale pour Louis Riel et ses compagnons, la situation se calme. Le Manitoba peut se joindre à la Confédération en juillet 1870, non pas comme territoire, mais comme province à part entière, habilitée à envoyer quatre députés à Ottawa. Louis Riel prend le chemin de l'exil. Malgré l'observation optimiste de lord Lisgar suivant laquelle le Manitoba « entre résolument dans une carrière de paix et de prospérité », la nouvelle province sera source d'anxiété tout au long de la session de 1871.

Le Manitoba a besoin de soins attentionnés, mais lord Lisgar rappelle au Parlement que la consolidation de l'union présente d'autres défis qu'on ne peut remettre à plus tard. Un chemin de fer reliant le Canada central aux provinces maritimes, engagement pris en 1867, doit être arpenté et construit. Une loi enchâssant la « politique foncière libérale » doit être adoptée pour attirer les immigrants vers les territoires nouvellement acquis de l'Ouest. Et, ce qui est peut-être le défi le plus grand, la Chambre doit examiner la possibilité de prolonger le Canada jusqu'au Pacifique. Une demande « d'admission dans l'union » provenant de l'assemblée de la toujours autonome Colombie-Britannique doit être débattue. Le Canada deviendra-t-il un pays d'un océan à l'autre? À quelles conditions?

Dans son discours, lord Lisgar rappelle aux législateurs un autre traumatisme de 1870. Depuis les années 1860, des maraudeurs membres de la Fraternité des Fenians harcèlent l'Amérique du Nord britannique à partir de refuges situés aux États-Unis. Ils cherchent à exercer des pressions sur le fait « britannique » partout où ils le rencontrent et à témoigner ainsi du nationalisme irlandais. Aussi futiles que soient leurs raids sur le plan militaire, ces incursions sont à l'origine d'une profonde inquiétude au Canada. Deux raids effectués au Québec par les « bandes hors la loi » de Fenians alarment de nouveau les Canadiens en 1870. Bien que les Canadiens répondent « au premier appel aux armes avec un empressement digne d'éloges » et fortifient la frontière, les raids font planer une menace sur la jeune Confédération. Le soutien discret des Américains aux Fenians est symptomatique de problèmes plus profonds du Canada avec ses voisins du sud. C'est ainsi que lord Lisgar rappelle à la Chambre que la question de l'autorité sur les pêches de la côte Est demeure un sujet de contrariété pour Ottawa, comme d'ailleurs une série d'autres problèmes épineux issus de la guerre de Sécession, en particulier la prétention qu'a Washington d'obtenir de la Grande-Bretagne des cessions de territoire canadien en guise de dédommagement pour les spoliations exercées par des navires confédérés bâtis en Angleterre. De telles questions obligent non seulement les Canadiens à définir leurs relations avec les États-Unis, mais à ajuster leurs relations avec la mère patrie britannique. Ainsi, la session parlementaire de 1871 servira de miroir à un pays aux prises avec des problèmes d'expansion et de cohésion interne, qui doit en même temps traiter avec l'étranger.

La question manitobaine touche le nerf le plus sensible de la jeune Confédération. En surface, la Chambre apprend que des « élections fédérales spéciales » sont en préparation en vue du choix des quatre députés de la nouvelle province. Après ces élections, qui ont lieu le 2 mars, la Chambre des communes s'agrandit pour la première fois depuis la Confédération. Les nouveaux députés manitobains forment un groupe politiquement et racialement diversifié. Il y a parmi eux